

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FBPA-038-15691/24/BM**

**■ Cession à titre gratuit de deux véhicules au profit de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence  
85308**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Il est envisagé la cession à titre gratuit de deux véhicules légers de type citadine en cours de réforme au bénéfice de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence.

La Métropole dispose de deux véhicules correspondant aux besoins de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence, à savoir :

1. Clio III essence 75ch grise -> N° immatriculation CL-392-AL -> Date de mise en service le 24/09/2012 -> 110.000 Km compteur
2. Clio III essence 75ch grise -> N° immatriculation FA-082-JY -> Date de mise en service le 23/05/2008 -> 122.000 Km compteur

Par conséquent, la Métropole Aix-Marseille-Provence est en mesure de pouvoir donner une suite favorable à cette demande au bénéfice de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la mise à la réforme, la sortie de l'inventaire puis la cession à titre gratuit deux Clio, une de 2012 immatriculée CL-392-AL et une de 2008 immatriculée FA-082-JY au profit de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que compte tenu de l'ancienneté, du kilométrage, ces véhicules sont mis à la réforme.
- Qu'il convient d'approuver la cession à titre gratuit de ces véhicules au profit de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées, la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire des véhicules suivants :

1. Clio III essence 75ch grise -> N° immatriculation CL-392-AL -> Date de mise en service le 24/09/2012 -> 110.000 Km compteur
2. Clio III essence 75ch grise -> N° immatriculation FA-082-JY -> Date de mise en service le 23/05/2008 -> 122.000 Km compteur.

**Article 2 :**

Est approuvée la cession à titre gratuit des véhicules de type citadine à savoir une Clio essence de 2012 immatriculée CL-392-AL et une autre Clio essence de 2008 immatriculée FA-082-JY, au profit de la Brigade de Sécurisation des Transports en Commun d'Aix-en-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT